

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 9 FÉVRIER 2021 À 18 H 30**

Le conseil de la Municipalité de Fossambault-sur-le-Lac siège en séance extraordinaire ce 9 février 2021 à huis clos, au Centre communautaire Desjardins, en raison d'un arrêté ministériel du gouvernement provincial lié à la pandémie de la COVID-19.

Sont présents : Monsieur Jean Perron, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Pierre Hallé, conseiller, district n° 1

Jim O'Brien, conseiller, district n° 2

Michael Tuppert, conseiller, district n° 3

Hélène Thibault, conseillère, district n° 4

Emmanuelle Roy, conseillère, district n° 5

Marcel Gaumond, conseiller, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Linda Déchène, secrétaire de direction et greffière adjointe

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 18 h 30.

1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour

3. AFFAIRES COURANTES

3.1 Demande d'aide financière pour le projet de construction d'une nouvelle bibliothèque déposée dans le cadre du Programme Aide au développement des infrastructures culturelles du ministère de la Culture et des Communications

3.2 Accord de principe / Prolongement de la rue des Tilleuls

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général et greffier fait un rapport verbal à l'effet que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est tenue selon la loi.

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour

Considérant que tous les membres du conseil sont présents;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien

APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point :

**3.3 Mandat / Étude d'alternatives / Capacité de pompage de la station du lac
Saint-Joseph et de l'ensemble du réseau**

36-02-2021

37-02-2021 **3. AFFAIRES COURANTES**
**3.1 Demande d'aide financière pour le projet de construction d'une nouvelle bibliothèque
déposée dans le cadre du Programme Aide au développement des infrastructures
culturelles du ministère de la Culture et des Communications**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite réaliser le projet de construction d'une nouvelle bibliothèque estimé à 1 826 143,80 \$;

ATTENDU QUE le ministère dispose d'un programme d'aide financière;

ATTENDU QUE la bibliothèque offre présentement 5 heures d'ouverture par semaine et que les lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec mentionnent un minimum de 19 heures d'ouverture par semaine, pour atteindre le niveau « bon », et que l'atteinte de ce niveau est requise lors d'un projet de présentation d'une bonification de l'offre de service en bibliothèque;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumond

APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De déposer une demande d'aide financière de 539 700 \$ dans le cadre du Programme Aide au développement des infrastructures culturelles pour la réalisation du projet de construction d'une nouvelle bibliothèque;

De mandater monsieur Jacques Arsenault, directeur général, à signer toute documentation officielle, incluant la convention d'aide financière à intervenir;

De hausser le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire de la bibliothèque à 19 heures par semaine dès la fin du projet;

D'assumer une part estimée à un minimum de 1 286 443,80 \$ dans la réalisation du projet;

D'assumer le financement ou d'en trouver une source ne provenant ni directement, ni indirectement du gouvernement du Québec ou de celui du Canada, le cas échéant, pour l'ensemble des coûts non admissibles, incluant tout dépassement des coûts éventuels;

D'assumer toute hausse du budget de fonctionnement de l'infrastructure culturelle générée par le projet.

38-02-2021 **3.2 Accord de principe / Prolongement de la rue des Tilleuls**

ATTENDU QU'un projet de prolongement de la rue des Tilleuls a été déposé par monsieur Dany Morency (document en annexe);

ATTENDU QU'il s'agit d'un projet permettant la construction de neuf (9) maisons unifamiliales;

ATTENDU QUE suite à l'analyse du plan d'ensemble et des documents s'y rattachant, le Service de l'urbanisme et de l'environnement est favorable à ce projet;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert

APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le conseil municipal donne son accord de principe au projet de prolongement de la rue des Tilleuls présenté par monsieur Dany Morency en date du 9 février 2021 et qui concerne les lots projetés 6 420 944 et 6 420 935 à 6 420 943;

QUE cet accord soit conditionnel à la signature d'une entente de travaux municipaux à intervenir avec la Ville, comprenant notamment le paiement de la cession pour fins d'établissement de parc ou de terrain de jeux, l'approbation des plans finaux, ainsi que l'obtention de tous permis et autorisations des instances concernées. Les règlements municipaux en vigueur devront également être respectés.

39-02-2021

3.3 Mandat / Étude d'alternatives / Capacité de pompage de la station du lac Saint-Joseph et de l'ensemble du réseau

ATTENDU les projets de développement à venir à Fossambault-sur-le-Lac;

ATTENDU QUE la station de pompage du lac Saint-Joseph ne peut suffire à la demande;

ATTENDU QU'il y a lieu d'analyser les différentes alternatives possibles relativement à l'augmentation des débits à la station de pompage du lac Saint-Joseph;

ATTENDU QU'il y a également lieu d'analyser la capacité du réseau dans son ensemble à répondre à la demande pour les projets de développement à venir dans la ville;

ATTENDU l'offre de service produite par la firme CIMA+ et datée du 8 février 2021 (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De mandater la firme CIMA+ afin de procéder à une analyse des alternatives possibles afin que le poste du lac Saint-Joseph et le réseau d'égout en général puissent répondre aux besoins engendrés par les prochains développements dans la ville.

Les honoraires sont de 20 000 \$ auxquels s'ajoute une banque d'heures variables qui pourront représenter approximativement 5 000 \$.

Ce montant est défrayé à même le surplus non affecté.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

À 18 h 45, les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, reçues par courriel.

Aucune question n'a été reçue.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

40-02-2021

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 18 h 45.

Jean Perron, maire

Jacques Arsenault, greffier
CRHA